

Date de la convocation : **05 décembre 2018**Date d'affichage : **05 décembre 2018**

Présents : Patrick BAVOUX, Maurice MARECHAL, Christophe TEILLARD, Didier CHARVET, Bruno BUIRON, Yann BERTHILLIER, Bruno GAILLARD, Laurence BORNEAT, Antoine GROS, Jocelyne GAILLETON, Françoise CASTEL, Jean-François POUPON et Laurence BAVOUX.

Absente excusée: Christelle GLASSON**Absent**: Gaëtan PERRON**Pouvoir** : Christelle GLASSON donne pouvoir à Yann BERTHILLIER**Secrétaire** : Maurice MARECHAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 NOVEMBRE 2018

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**TARIFS DE LOCATIONS DES SALLES ET DE L'AUVENT DU STADE A COMPTER
DU 1^{ER} JANVIER 2019.**

Le Maire donne lecture des tarifs appliqués en 2018 et de l'indice des prix à la consommation (INSEE) sur un an soit une augmentation de 2,2 % et propose pour 2019 une augmentation de 2 %

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE (à 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention) d'augmenter seulement les tarifs de location des salles, et de ne pas augmenter la location de l'auvent du stade pour l'année 2019,

DECIDE que les entreprises de Béný et extérieures seront au tarif « associations et particuliers extérieurs »,

Salle	Utilisateur	Associations particuliers extérieurs et toute entreprise	Associations de Béný Manifestations à but lucratif	Particuliers de Béný
Salle Primevère	50 m ²	155 €	63 €	110 €
Salle Marmont	30 m ²	110 €	46 €	63 €
Salle Garavand	270 m ² et réserve Bar 13 m ²	328 €	177 €	220 €
Cuisine	50 m ²	132 €	63 €	88 €
Vaisselle (la pièce)		0,08 €	0,03 €	0,06 €
Salle Tilleul		110 €	46 €	63 €
Salle Tilleul (fête de quartier)				32 €
Auvent du Stade		198 €	0 €	102 €
Auvent (fête de quartier)		-	-	51 €
Caution		150 €	150 €	150 €

INDIQUE qu'en cas de location sur **plusieurs jours consécutifs**, les tarifs sont divisés par deux à partir du deuxième jour.

RAPPELLE les délibérations du 11 février 2004 (tarif spécial pour la salle Garavand pour les manifestations à but non lucratif) et du 20 février 2008 (tarifs pour le banquet des classes) qui précisent :

- la gratuité des salles et de la cuisine pour l'organisation du banquet des classes de BENY. Seule la location de la vaisselle est payante,
- la gratuité des salles, de la cuisine et de la vaisselle pour les manifestations organisées :
 - ☞ par les Syndicats ou associations dont la Commune est membre ou adhérente (exemple : CAUE, SIVOS, etc....)
 - ☞ par les associations de la Commune pour des manifestations à but non lucratif
- que pour les associations extérieures dont un habitant de BENY est membre (à l'exclusion des associations politiques ou religieuses), les salles seront louées à 20% du tarif associations-particuliers extérieurs de Bény pour des utilisations à but non lucratif (la cuisine et la vaisselle seront plein tarif du tarif association extérieure).

PRECISE que la salle Tilleul sera mise à disposition gratuitement une fois par an pour les manifestations à but lucratif des associations de Bény.

TARIFS DU CIMETIERE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2019 POUR LES CONCESSIONS, LE COLUMBARIUM ET LE JARDIN DU SOUVENIR

Le Maire donne lecture des tarifs appliqués en 2018 et de l'indice des prix à la consommation (INSEE) sur un an soit une augmentation de 2,2 % et propose pour 2019 une augmentation de 2 %

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE (8 voix pour, 6 voix contre) d'augmenter les tarifs pour 2019,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 pour :

1°) Concessions de terrain au cimetière communal (2 m²)

- Concessions trentenaires : 134 euros,
- Concessions cinquantenaires : 232 euros.

2°) Columbarium :

- Concession d'une durée de 15 ans : 734 euros,
- Concession d'une durée de 30 ans : 1 230 euros.

3°) Cavernes :

- Concession d'une durée de 15 ans : 416 euros,
- Concession d'une durée de 30 ans : 624 euros.

4°) Jardin du souvenir : taxe de dispersion des cendres : 38 euros.

5°) Droit d'inscription sur le livre en granit et dispersion des cendres au jardin du souvenir : 69 euros.

PRECISE que l'inscription sur le livre est fixée pour une durée de 15 ans, renouvelable, et que le coût de la gravure est à la charge des familles.

TARIFS CANTINE – PAUSE MERIDIENNE

Didier CHARVET, adjoint des affaires scolaires :

- rappelle le compte rendu du dernier conseil municipal.
Depuis la mise en place de deux services de repas en septembre, il est possible de bénéficier d'une aide de la caisse d'allocations familiales pour la pause méridienne.

- indique les modalités de recouvrement et d'application:
 - par la cantine scolaire et propose un prix du repas de 3 € pour les enfants et de maintenir le prix de 4,90 € pour les adultes,
 - par les employées communales pour la surveillance de la cour et ses activités pendant la pause méridienne selon un forfait basé sur le quotient familial et propose les tarifs suivants:
 - Tranche A (quotient inférieur ou égal à 1050€) : 0,45€.
 - Tranche B (quotient supérieur ou égal à 1050€) : 0,50€.
 - Précise que ses renseignements ont été validés par les services de la caisse d'allocations familiales.
Le montant de la subvention (0,54 € / heure et par enfant) alloué permettrait de financer une partie des charges du personnel affecté à ce deuxième service.
- Rappelle qu'il serait souhaitable de reprendre à la commune la gestion de la cantine scolaire, élément évoqué récemment lors de l'AG du Sou des Ecoles.

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE (à 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention) la mise en place de la facturation de la pause méridienne et ce à compter du 07 janvier 2019

FIXE les tarifs suivants pour

- Le repas encaissé par la cantine scolaire : 3,00 € pour les enfants, 4,90 € pour les adultes, et la gratuité pour les stagiaires et bénévoles pour le repas de Noël,
- la pause méridienne forfaitaire (1 repas pris = 1 pause méridienne facturée) :

Tranche A (quotient inférieur ou égal à 1050€) : 0,45 €.

Tranche B (quotient supérieur ou égal à 1050€) : 0,50 €.

PRECISE qu'un courrier sera remis aux familles pour les informer du mode de règlement modifié.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'association des anciens combattants et rappelle les critères définis lors du conseil municipal du 21 mars dernier.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité de verser au profit de l'association des anciens combattants une subvention de 114 €.

VALIDATION DE L'APPEL A PROJET « FONDS TERRITORIAL D'INVESTISSEMENT » DU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA DOTATION 2019

Bruno BUIRON, maire adjoint :

- rappelle la délibération du 13 juin 2018 dans laquelle il avait été décidé de demander une subvention au Département au titre de la dotation du fond territorial 2019 sur la base de 34 900 € HT pour un montant de 5 235€ (15 %), et une subvention au titre du DETR avait été acceptée pour un montant de 8 725 € (25 %),
- indique que le Maire et le 1^{er} adjoint ont assisté le 16 novembre à la conférence territoriale au cours de laquelle une subvention de 15% sur la base du montant de 34 900€ HT a été pré-retenue, mais qu'il est nécessaire de transmettre le montant définitif et le dossier complet au département,

- indique que la commission bâtiment s'est réuni plusieurs fois et a réalisé plusieurs devis,
- donne lecture des devis retenus par la commission bâtiments pour la construction des toilettes publics pour un montant total de 24 600,15 € HT qui comprend :
 - Travaux de maçonnerie, charpente-couverture par l'entreprise DUCROZET-MONINOT pour un montant HT de 14 458,89 €
 - Travaux de plomberie par l'entreprise NEVORET pour un montant HT de 3 221,68 €
 - Travaux de carrelage par l'entreprise NEVORET pour un montant HT de 2 804,66 €
 - Travaux d'électricité par l'entreprise NEVEU pour un montant HT de 1 974,00 €
 - Travaux de menuiserie par l'entreprise JACQUET MENUISERIE pour un montant HT de 1 252,00 €
 - Travaux de zinguerie par l'entreprise NEVORET pour un montant HT de 888,92 €

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, le Conseil Municipal :

OPTE pour être accompagné par le maître d'œuvre ATELIER CONSTRUCTION pour la réalisation des plans, notice de sécurité et accessibilité pour un montant HT de 1 850 €,

En amont de l'opération de construction, il a été décidé de faire la construction en lieu et place de l'abri actuel situé face au monument aux morts. En conséquence, il faut prévoir la démolition de l'abri actuel et le terrassement pour accueillir ce futur WC public. Le devis retenu est celui proposé par l'entreprise DUCROZET-MONINOT pour un montant HT de 5 400,00 €.

Une opération liée à la façade sera établie ultérieurement dans l'attente de la stabilisation de la structure du bâtiment. Le professionnel du bâtiment nous conseille de "laisser travailler" le bâtiment une année avant d'enduire les façades. Cela présente l'avantage de limiter l'apparition de fissures. Le devis retenu est celui proposé par l'entreprise DUCROZET-MONINOT pour un montant HT de 3 457,92 €.

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les devis présentés,

SOLLICITE au titre de la dotation territoriale 2019 une subvention sur la base des devis total pour un montant HT de 35 308.07 €.

DEVIS DIVERS

APAS : Présentation et acceptation du devis pour un montant TTC de 564 € pour la taille des arbres de la grande place, de la place du 19 mars, de la bascule ainsi que l'érable à l'entrée du cimetière et des arbres fruitiers à Dorthan.

REFRIGERATEURS : Deux réfrigérateurs (secrétariat et salle Tilleul) ne fonctionnent plus et génèrent des coupures électriques. Plusieurs devis ont été demandés. Après discussion le conseil valide le devis de DARTY pour un montant TTC de 873 € (secrétariat de mairie : 274 € et salle tilleul : 599 €)

VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser un virement dans le compte du dégrèvement, taxe d'habitation logements vacants pour un montant de 500 €.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le virement de crédits suivant en section de fonctionnement :

Dépenses :

- Diminution du compte 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 500 €,
- Augmentation du compte 7391172 « dégrèvement taxe d'habitations logements vacants » pour un montant de 500 €.

VIREMENTS DE CREDITS

Maurice MARECHAL, Maire adjoint indique qu'il est nécessaire de réaliser des virements de crédits dans le budget d'investissements pour les opérations n° 193 (travaux bâtiments), n° 194 (traversée du village) et de créer une opération n° 202 toilettes publiques. Cette dernière était incluse dans l'opération accessibilité.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE de créer l'opération 202 « toilettes publiques »

ACCEPTE les virements de crédit suivants en section d'investissement :

Dépenses :

- Diminution du compte 020 « dépenses imprévues » pour un montant de 5 300€,
- Diminution du compte 2128 de l'opération 199 « accessibilité » pour un montant de 2 000€,

Dépenses :

- Augmentation du compte 21318 de l'opération n°193 « travaux dans les différents bâtiments » pour un montant de 1 100 €,
- Augmentation du compte 2315 de l'opération n°194 « traversée du village » pour un montant de 4 200 €,
- Augmentation du compte 2315 de l'opération n°202 « toilettes publiques » pour un montant de 2 000 €,

AVANCEMENT DU PROJET DU PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Maurice MARECHAL adjoint à la communication :

- Rappelle que le devis validé en conseil du 12 novembre de l'entreprise Informatique Dynamique Système pour un montant HT de 11495 € (TTC 13794€) et les modalités de connexion web de 180 € HT (216 € TTC) permettant le paramétrage et la maintenance à distance du panneau.
- Présente les devis pour les travaux de la tranchée et l'alimentation du panneau en bord de route,
- Précise que les travaux devront être réalisés fin janvier,
- Présente la maquette du logo qui sera sur le panneau,

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les devis de l'entreprise :

- CUMA le Châtelet pour un montant HT de 500 € (600 € TTC) pour la création de la tranchée,
- NEVEU pour un montant HT de 737,25 € (884,70 € TTC) pour l'alimentation du panneau.

BULLETIN MUNICIPAL

Maurice MARECHAL adjoint à la communication présente l'avancement du bulletin municipal :

- tous les articles ont été reçus, il reste à finir les mises en pages et valider le bon à tirer,
- présente le devis de Made in com et précise qu'il y aura 36 pages (au lieu de 32 en 2017) suite au volume des informations de la communauté d'agglomération du grand bassin de Bourg-en-Bresse,
- indique que la diffusion à la population sera faite vers la fin janvier,

Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de l'entreprise Made in Com pour un montant TTC de 3 564,14 € pour la réalisation du bulletin.

Renouvellement du contrat électricité de la salle Garavand et école

au 1^{er} janvier 2019 : Le Maire informe le conseil municipal de l'échéance du contrat d'électricité des bâtiments Garavand et école au 31 décembre 2018. Une nouvelle offre de prix est à l'étude et devra être validée avant le 20 décembre. Après analyse, cette offre sur deux ans avec un prix fixe donne une augmentation de 53% du KWH. Cela s'explique par l'augmentation du prix de l'énergie resté bloqué dans le contrat précédent pendant 3 ans.

Un contact avec le fournisseur EDF collectivités confirme l'augmentation sur les trois dernières années. Notre fournisseur doit faire parvenir une offre sur trois ans et le syndicat d'électricité SIEA doit donner des informations complémentaires sur une offre groupée qui serait applicable dans 3 ans.

Le choix retenu sera communiqué lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Alimentation électrique des 8 lots « route des Jacquets » : Le remplacement du futur poste électrique de la route des Jacquets sera réalisé prochainement et installé sur la parcelle B121. Une convention a été signée entre les parties.

Radar pédagogique : Il est installé depuis le 6 décembre et restera en place jusqu'au 7 janvier.

Véhicule pompier : Suite à une panne sur le véhicule J9, une facture de réparation du Garage CONVERT d'un montant de 821,15 € TTC a été reçue.

Le maire informe que lors de la dernière manœuvre, l'autopompe n'a pas fonctionné.

Bail emphytéotique de la cure de Béný : La signature est prévue le 27 décembre et la réunion de démarrage des travaux de l'opération est prévue le 11 janvier 2019. Une autre réunion concernant le démontage de la partie intérieure est fixée au 18/12/2018.

Radiotéléphonie mobile ORANGE : Dans le cadre de l'amélioration continue du réseau Orange, l'opérateur doit installer des antennes (4G) situées au pylône APRR A39 sens Dole-Bourg, au lieu-dit taillis des Couhardes à Béný. Un dossier d'information a été reçu en mairie le 30 novembre. Il est consultable en mairie pendant les heures de permanence. La mise en service est prévue le 22 mars 2019.

Syndicat intercommunal Bresse Suran Revermont : Auparavant il y avait deux délégués titulaires (Maurice MARECHAL et Jean-François POUPON) et deux suppléants (Patrick BAVOUX et Bruno GAILLARD). La modification des statuts et le groupement des syndicats prévoient désormais un délégué titulaire et un suppléant par commune. Par courrier reçu en date du 20 novembre de la communauté d'agglomération du grand bassin de Bourg en Bresse, il fallait nommer avant le 30 novembre les délégués correspondants. De ce fait, Maurice MARECHAL est nommé titulaire et Jean-François POUPON suppléant.

Dotation élu local : Il a été inscrit au budget primitif la somme de 2900 € or cette année la commune ne peut prétendre à cette subvention. Le potentiel financier de la commune est supérieur au plafond.

Trésorerie Montrevel : A compter du 1^{er} janvier 2019, l'activité de recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Montrevel sera transférée vers les services des impôts des particuliers de Bourg-en-Bresse et d'Oyonnax. Désormais la trésorerie de Montrevel sera spécialisée dans la gestion du secteur public local.

Avis naissance : Laura DUVERT MERLE, née le 16 novembre 2018, domicilié 1322 route d'Aussiat.

Elections : Monsieur RODET Bernard a été désigné par le tribunal de grande instance en qualité de délégué à la commission de contrôle des listes électorales suite aux décrets. Pour rappel, les membres de cette commission sont désormais : Jean-François Poupon, Bernard Rodet, Yvette Cézette.

Congés et fermeture du secrétariat de la mairie : Du lundi 31 décembre au lundi 7 janvier inclus. En cas d'urgence, il faut contacter le Maire ou le 1^{er} adjoint.

Téléthon : Les organisateurs du challenge pédestre cantonal remercient les bénévoles et le conseil pour le don de 800 € remis par la commune en remerciement de l'aide à la recherche de la personne égarée sur Béný en juillet 2018.

Rappel vœux du maire : Samedi 5 janvier 2019 à 17h00.

Date du prochain conseil : Mercredi 23 janvier 2019 à 20h00.